

Demande de permis de traitement pendant la période transitoire

Cette note guide l'entreprise de démolition lors de la demande via le portail numérique d'un permis de traitement pendant la période transitoire. Cette méthodologie s'applique pendant la période transitoire du 24/08/2018 au 31/12/2019 au plus tard.

Généralités - mesures transitoires

Dans le cadre des mesures transitoires approuvées (les procédures standard de traçabilité des matériaux de démolition par le biais d'une organisation de gestion de démolition), trois types différents de permis de traitement peuvent être demandés pendant la période transitoire, afin de présenter les débris en tant que LMRP (débris faible risque environnemental) au centre de concassage:

- Permis de traitement de type A
- Permis de traitement de type B
- Permis de traitement de type C

Chacun de ces permis de traitement s'applique à une situation spécifique. Cela est illustré de manière schématique pour, d'une part [la procédure de traçabilité pour les bâtiments, y compris les ponts et tunnels](#) et, d'autre part [la procédure de traçabilité pour les travaux d'infrastructure](#). Un élément essentiel de ces régimes est ce que l'on appelle ' L'obligation du plan de suivi de démolition (PSD) » dans le contexte de VLAREMA (la loi flamande sur les déchets)

l'obligation d'élaborer un plan de suivi de démolition (PSD) dans le cadre de VLAREMA (dénommée «obligation d'élaborer un PSD»):

Les mesures transitoires sont liées aux dispositions du Vlarema (article 4.3.3) en ce qui concerne l'obligation d'établir un plan de suivi de démolition.

Cet article stipule qu'à partir du 05/06/2018 pour les travaux nécessitant un permis, un plan de suivi de démolition doit être établi lors de la demande du permis de démolition / environnement s'il concerne:

- Bâtiments non résidentiels avec un volume de construction supérieur à 1000 m³
- Principalement des bâtiments résidentiels avec un volume de construction supérieur à 5 000 m³
- Travaux d'infrastructure et travaux d'entretien d'infrastructures présentant un volume de débris supérieur à 250 m³

Explication des différents types de permis de traitement.

Le permis de traitement type A (LMRP¹) peut être demandé dans les cas suivants :

¹ LMRP : gravats à profil de risque environnemental faible

Demande de permis de traitement de type A (sans PSD préalable) pendant la période transitoire

- A1 : un bâtiment, un pont ou un tunnel, pour lequel il n'y a pas d'obligation d'établir une PSD dans le cadre du VLAREMA (article 4.3.3, §1), situé en Flandre, pour lequel les travaux commencent avant le 24/8/2018
- A2-1 : un bâtiment, un pont ou un tunnel, pour lequel il y a une obligation d'établir une PSD dans le cadre du VLAREMA (article 4.3.3, §1) et dont la demande de permis d'environnement date d'avant le 5 juin 2018
- A2-2 : un bâtiment, un pont ou un tunnel, pour lequel il n'y a pas d'obligation d'établir une PSD dans le cadre du VLAREMA (article 4.3.3, §1),) et dont la demande de permis d'environnement date d'avant le 5 juin 2018
- A3 : des travaux d'infrastructure (sauf pont ou tunnel), pour lesquels il y a une obligation d'établir une PSD dans le cadre du VLAREMA (article 4.3.3, §1) et dont la demande de permis d'environnement date d'avant le 5 juin 2018
- A4 : des travaux d'infrastructure (sauf pont ou tunnel), pour lesquels il n'y a pas d'obligation d'établir une PSD dans le cadre du VLAREMA (article 4.3.3, §1)
- A5 : des travaux d'infrastructure (sauf pont ou tunnel), qui ne sont pas situés en Flandre, pour lesquels le volume est inférieur à 250 m³
- A6 : des travaux d'infrastructure (sauf pont ou tunnel), qui sont situés en Flandre, pour lesquels le volume est supérieur à 250 m³ et dont le début des travaux a lieu avant le 24/8/2018
- A7 : un bâtiment, un pont ou un tunnel, pour lequel il y a une obligation d'établir une PSD dans le cadre du VLAREMA (article 4.3.3, §1), se situant à Bruxelles
-

Pour ce type de permis de traitement, aucun plan de suivi de démolition ni inventaire d'amiante est requis.

Le permis de traitement **type C** LMRP peut être demander dans les cas suivant.

- C1 : un bâtiment, un pont ou un tunnel, pour lequel il n'y a pas d'obligation d'établir une PSD dans le cadre du VLAREMA (article 4.3.3, §1), et dont la demande de permis d'environnement date d'après le 5 juin 2018 *Pour obtenir ce type de permis de traitement, un inventaire d'amiante certifié doit au moins être établi pour obtenir l'autorisation de traitement/*

Dans tous les autres cas, un permis de traitement type B LMRP doit être demandé.

Pour obtenir ce type de permis de traitement, un plan de suivi de démolition (PSD) certifié doit au moins être établi pour obtenir l'autorisation de traitement.

IMPORTANT

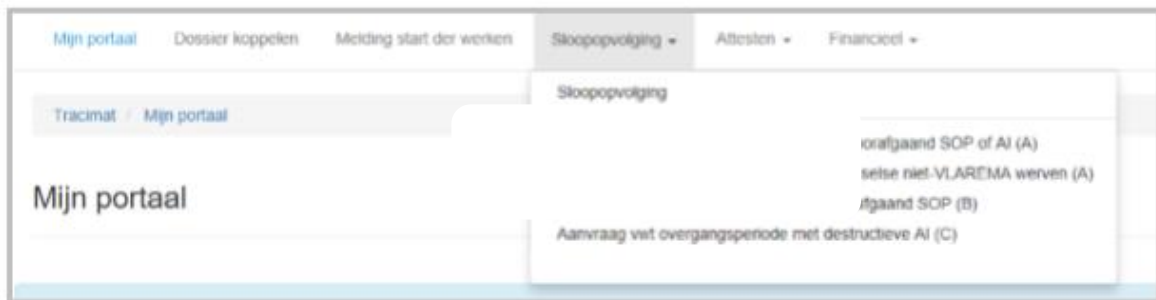
C'est au démolisseur de déterminer le type de permis de traitement dont il a besoin. Pour cela, il doit au moins disposer des informations suivantes: la date de demande du permis de traitement et le fait qu'une "obligation PSD" s'applique ou non (voir encadré précédent)

Comment puis-je demander un permis de traitement via l'application en ligne ?

Cette demande est effectuée par l'entreprise de démolition via le portail numérique de Tracimat. Pour accéder à ce portail numérique, l'entrepreneur doit se connecter à Tracimat. Vous pouvez vous enregistrer auprès de Tracimat en cliquant sur le bouton « Enregistrer » sur la [plateforme numérique de Tracimat](#).

La procédure suivante est basée sur le fait que l'entrepreneur est déjà inscrit auprès de Tracimat et a par conséquent accès à son portail numérique.

- 1) Dans le portail numérique, sous l'onglet « Suivi de démolition », sélectionnez l'option « Demande d'ADT période transitoire sans PSD préalable » .



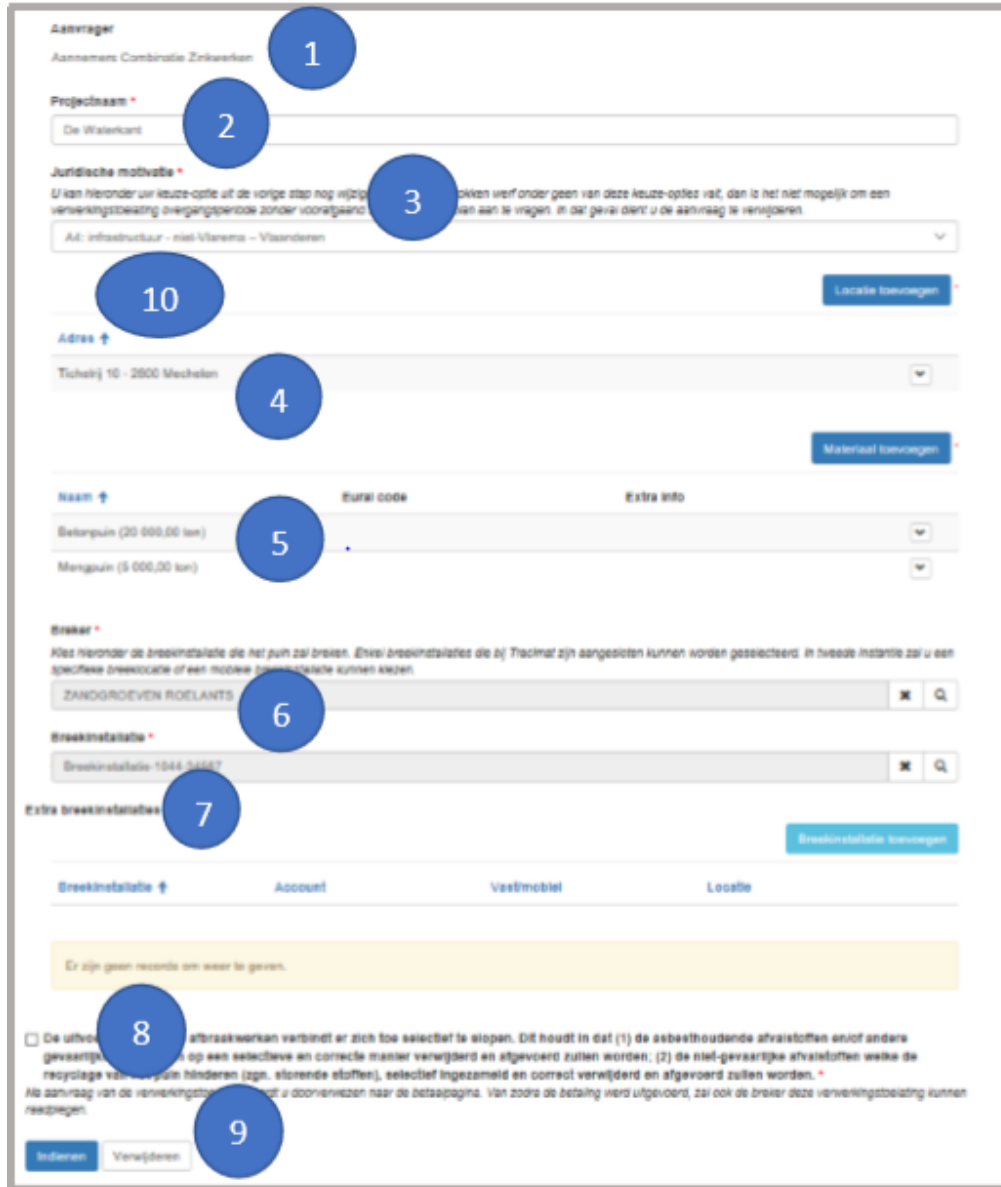
- 2) Sélectionnez dans la liste déroulante votre motivation pour la demande d'un permis de traitement sans PSD préalable. Vous avez le choix entre six options : A1 à A6 inclus (cf. supra). Pour le permis de traitement type B il existe une demande distincte: "demande PDT période transitoire pour les chantiers Bruxellois non VLAREMA à Bruxelles (A)".

À titre informatif : la motivation pour laquelle un permis de traitement sans PSD préalable est demandée peut être modifiée à l'étape suivante.

Sur la base de cette première étape, il devrait apparaître tout de suite clairement que ce sont les seuls cas dans lesquels un permis de traitement type A peut être demandé.

Si vous faites une demande de permis de traitement type B ou C, vous devez également spécifier le numéro de référence Tracimat (TRA -...) du PSD certifié

- 3) Complétez le formulaire ci-dessous :



The screenshot shows a web form for requesting a permit. The fields and actions are numbered as follows:

- 1: Aansvrger (Applicant) - Aannemers Combinatie Zinkwerken
- 2: Projectnaam (Project name) - De Waterkant
- 3: Juridische motivatie (Legal justification) - A1: infrastructuur - niet VLAREMA - Vlaanderen
- 4: Adres (Address) - Tichelrij 10 - 2800 Mechelen
- 5: Naam (Name) - Betonpuin (20 000,00 ton) / Mengpuin (5 000,00 ton)
- 6: Breekinstallatie (Crushing plant) - ZANDGROEVEN ROELANTS
- 7: Extra breekinstallaties (Additional crushing plants) - Breekinstallatie 1044 54567
- 8: Checkbox for selective demolition: De uitvoering van afbraakwerken verbindt er zich toe selectief te slopen. Dit houdt in dat (1) de asbesthoudende afvalstoffen en/of andere gevaarlijke afvalstoffen op een selectieve en correcte manier verwijderd en afgevoerd zullen worden; (2) de niet-gevaarlijke afvalstoffen welke de recycling van het puin hinderen (zgn. slopende stoffen), selectief ingezameld en correct verwijderd en afgevoerd zullen worden.
- 9: Buttons: Indienen (Submit) / Verwijderen (Delete)
- 10: Localite toevoegen (Add location) button

Explications concernant le formulaire :

1. Le nom de l'entrepreneur connecté apparaît ici.
2. Indiquez le nom du projet
3. Choisissez l'un des 6 types (A1 à A6 inclus)
4. Sélectionnez la localisation du chantier
5. Faites une estimation des différents types et tonnages de débris qui seront dégagés pendant les travaux de démolition et de démantèlement. Si « Autre » est choisi comme déchets, des informations complémentaires doivent être fournies.
6. Sélectionnez une entreprise de concassage affiliée à Tracimat dans une liste déroulante. Choisissez ensuite un lieu de concassage spécifique ou un concasseur mobile.

Si l'entreprise de concassage où les débris sont concassés n'est pas affiliée à Tracimat, il n'est pas possible de le permis de traitement

7. Il est possible de sélectionner d'autres sites de concassage ; permis de traitement sera délivré pour chaque site de concassage.
8. Il est nécessaire de déclarer que les opérations de démolition et de démantèlement seront effectuées de manière sélective.
9. Confirmez la saisie ou supprimez le formulaire.
10. Pour les chantier 'non -VLAREMA' dans la région de Bruxelles : donner la référence du permis de démolition / environnement

4) Après confirmation de la saisie, vous serez dirigé vers la page de paiement.

Openstaande betalingen

Bestaand product	Beschrijving	Uitgebreid bedrag	Gemaakt op ↑
Aanvraag verwerkingstoelating overgangperiode	Aanvraag verwerkingstoelating overgangperiode - OP-VWT-1044/00067	€ 60,50	6/08/18 16:01

Nettobedrag	€ 50,00
BTW	€ 10,50
	€ 60,50


Betaalmethode *

Online betaling

Betaling uitvoeren

Une fois le paiement effectué, vous serez dirigé vers la page de facturation où la facture peut être consultée ; la facture vous sera également envoyée par e-mail.

Exemple de facture :



Tracimat vzw
Lombardstraat 34-42
1000 Brussel
BTW nr: BE 0558 889 551

Aannemers Combinatie Zinkwerken
Avelingenweg 14
2578 Gorinchem
BTW: BE 0418631610

Bank KBC
IBAN BE12 7360 1771 5092
BIC KREDBEBB
tf. 02 545 58 40
e-mail: info@tracimat.be

Factuur

Factuurnummer	Factuurdatum
301-1800310	21/06/18

Omschrijving	Aantal	Prijs per stuk	Bedrag (excl. BTW)	BTW	Bedrag (incl. Tax)
Aanvraag verwerkingstoelating overgangperiode - OP-VWT-1045/00048	1	€ 50,00	€ 50,00	€ 10,50	€ 60,50
Totaal			€ 50,00	€ 10,50	€ 60,50

De aansluiting bij en de dienstverlening door Tracimat vzw wordt geregeld door haar algemene voorwaarden. U kan deze [hier](#) online consulteren.

Une fois le paiement effectué, tant l'entrepreneur que la ou les entreprises de concassage sélectionnées peuvent consulter le permis de traitement à l'aide du bouton « Attestations » :

Tracimat / Attesten / Verwerkingstoelatingen

Verwerkingstoelatingen

VWT overgangperiode type A | VWT overgangperiode type C1 | VWT overgangperiode type C | VWT overgangperiode type B


Name	Breker	Breekinstallatie	Projectname	Locatie	Datum afgifte	Geldigheidsdatum	Status	
OP-VWT-1052/00068	ADAMS POLENDAM	Breekinstallatie-1052-48795641	De Waterkant	Mechelen	6/08/18	24/08/19	vwt afgeleverd	▼
OP-VWT-1044/00067	ZANDGROEVEN ROELANTS	Breekinstallatie-1044-34567	De Waterkant	Mechelen	6/08/18	24/08/19	vwt afgeleverd	▼
OP-VWT-1045/00048	ZANDGROEVEN ROELANTS	Breekinstallatie-1045-xxxx	Kever	Meerdere locaties rond Vilvoorde	21/06/18	24/08/19	vwt afgeleverd	▼

Ce bouton vous permet de compléter ou de modifier un formulaire de demande rempli partiellement. C'est également via ce bouton que pour un permis de traitement déjà délivré 'une deuxième version, destinée à une autre installation de concassage, peut être demandée. Cela se fait via le bouton " Breekinstallatie toevoegen aan vwt".

Tant que le permis de traitement n'aura pas été payé, il ne sera pas possible de le télécharger. À ce moment-là, l'entreprise de concassage sera en mesure de voir la mention ci-dessus, mais aucun fichier ne pourra être téléchargé.

Cliquez sur le lien « N° ADT période transitoire » pour aller à la page d'aperçu, où le permis de traitement peut être téléchargé (voir capture d'écran ci-dessous). Aucun e-mail ne sera envoyé avec le permis de traitement en annexe.

Geldigheidsdatum: 24/08/19

Naam	Gewijzigd
 Verwerkingstoelating Overgangperiode.pdf (85.75 KB)	06/08/2018 02:04:37

Aanvrager

Aannemers Combinatie Zinkwerken

Projectnaam *

De Waterkant

Juridische motivatie *

A4: infrastructuur - niet-Vlarema - Vlaanderen

Adres ↑

Tichelrij 10 - 2800 Mechelen

Naam ↑

Eural code

Extra informatie

Betonpuin (20 000,00 ton)

Mengpuin (5 000,00 ton)


Breker *

ZANDGROEVEN ROELANTS

Breekinstallatie *

Breekinstallatie-1044-34567

Le permis de traitement se présente comme suit :



Tracimat vzw
Lombardstraat 34-42
1000 Brussel
BTW nr: BE 0558 889 551

A

VERWERKINGSTOELATING OVERGANGSPERIODE
NR.: OP-VWT-1044/00067 B
geldig van 06/08/2018 tot 24/08/2019

Aanvrager C
Aannemers Combinatie Zinkwerken
Avelingenweg 2578 Gorinchem

Herkomst C
Tichelrij 10 - 2800 Mechelen
De Waterkant

Bestemming C
ZANDGROEVEN ROELANTS
Breekinstallatie-1044-34567
Aardebrug 28 - Lubbeek

Materialen (inclusief hoeveelheid) waarop verwerkingstoelating van toepassing is

Betonpuin	20 000,00 ton	C
Mengpuin	5 000,00 ton	

Verklaringen D

De uitvoerder sloop- en afbraakwerken verbindt er zich toe selectief te slopen. Dit houdt in dat (1) de asbesthoudende afvalstoffen en/of andere gevaarlijke afvalstoffen op een selectieve en correcte manier verwijderd en afgevoerd zullen worden; (2) de niet-gevaarlijke afvalstoffen welke de recyclage van het puin hinderen (zgn. storende stoffen), selectief ingezameld en correct verwijderd en afgevoerd zullen worden.

De uitvoerder sloop- en afbraakwerken verklaart dat deze verwerkingstoelating A4: een in Vlaanderen gelegen niet-Vlaemse Infrastructuurwerk betreft.

De vzw Tracimat geeft, op basis van de door de aanvrager verstrekte gegevens en verklaringen, de toelating boven-vermelde steenachtige afvalstromen af te voeren naar de opgegeven bestemming als laag milieurisicoprofiel puin.

vzw Tracimat E
datum: 13/08/2018

Explications concernant le permis de traitement :

- A. « PT » : période transitoire – « PDT » : permis de traitement – 1045/00048 : Numéro Tracimat de l'installation de concassage, suivi d'un numéro chronologique du document fourni.
- B. Date de validité du permis de traitement
- C. Les données du formulaire sont transférées sur le permis de traitement.
- D. La motivation que l'entrepreneur a indiquée pour un permis de traitement sans PSD préalable (type A) sera reprise sur le permis de traitement.
- E. La date de délivrance de la période transitoire du permis de traitement